

# Warranty

## ARIENS COMPANY EMISSION CONTROL WARRANTY STATEMENT

### YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

The California Air Resources Board, United States Environmental Protection Agency (US EPA), and Ariens Company are pleased to explain the emissions control system warranty on your 2018 and later small off-road engine (SORE). In California, new small off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. Ariens Company must warrant the emission control system (EEC) on your small off-road engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your small off-road engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel tanks, fuel lines, fuel caps, valves, canisters, filters, vapor hoses, clamps, connectors, and other associated components.

### MANUFACTURER'S WARRANTY COVERAGE

This emissions control system is warranted for two years. If any emissions-related part on your equipment is defective, the part will be repaired or replaced by Ariens Company. Provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your small off-road engine.

### OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES

As the small off-road engine owner, you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your owner's manual. Ariens Company recommends that you retain all receipts covering maintenance on your small off-road engine, but Ariens Company cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for your failure to ensure the performance of all scheduled maintenance.

As the small off-road engine owner, you should however be aware that Ariens Company may deny you warranty coverage if your small off-road engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications. You are responsible for presenting your small off-road engine to a Ariens Company distribution center as soon as a problem exists. If you have any questions regarding your warranty rights and responsibilities, you should contact Ariens Company at one of the following:

Ariens Company  
655 West Ryan Street  
Brillion, WI 54110  
www.ariens.com | engines@ariens.com

### GENERAL EMISSIONS WARRANTY COVERAGE

Ariens Company's application for certification warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that the engine is:

Designed, built, and equipped so as to conform with all applicable regulations and free from defects in materials and workmanship that cause the failure of a warranted part to be identical in all material respects to the part as described in the Ariens Company's application for certification.

The warranty period begins on the date the engine or equipment is delivered to an ultimate purchaser or first placed in service. The warranty period is for two years for consumer use and one year for commercial and rental.

Subject to certain conditions and exclusions as stated below, the warranty on emission-related parts is as follows:

Any warranted part that is not scheduled for replacement as required maintenance in the written instructions supplied is warranted for the warranty period stated above. If the part fails during the period of warranty coverage, the part will be repaired or replaced by Ariens Company according to subsection (4) below. Any such part repaired or replaced under the warranty will be warranted for the remaining warranty period.

Any warranted part that is scheduled only for regular inspection in the written instructions supplied is warranted for the warranty period stated above. Any such part repaired or replaced under warranty will be warranted for the remaining warranty period.

Any warranted part that is scheduled for replacement as required maintenance in the written instructions supplied is warranted for the period of time before the first scheduled replacement date for that part. If the part fails prior to the first scheduled replacement, the part will be repaired or replaced by Ariens Company's according to (4) below. Any such part repaired or replaced under warranty will be warranted for the remainder of the period prior to the first scheduled replacement point for the part.

Repair or replacement of any warranted part under the warranty provisions herein will be performed at a warranty station at no charge to the owner.

Notwithstanding the provisions of herein, warranty services or repairs will be provided at all Ariens Company's distribution centers that are franchised to service the subject engines.

The owner will not be charged for diagnostic labor that is directly associated with diagnosis of a defective, emission-related warranty part, provided that such diagnostic work is performed at a warranty station.

Ariens Company is liable for damages to other engine components proximately caused by a failure under warranty of any warranted part.

Throughout the engine's warranty period defined above, Ariens Company will maintain a supply of warranted parts sufficient to meet the expected demand for such parts.

Any replacement part may be used in the performance of any warranty maintenance or repairs and will be provided without charge to the owner. Such use will not reduce the warranty obligations of Ariens Company

Add-on or modified parts that are not exempted by the Air Resources Board may not be used. The use of any non-exempted add-on or modified parts by the ultimate purchaser will be grounds for disallowing a warranty claim. Ariens Company will not be liable to warrant failures of warranted parts caused by the use of such an add-on or modified part.

### NOT COVERED UNDER THE MANUFACTURER'S WARRANTY

Items and conditions that are not covered under the manufacturer's engine warranty include but not limited to:

- Neglect, abuse, lack of scheduled maintenance, external damage during operational use or transportation.
- Coverage of scheduled maintenance, such as oil changes, spark plug and any adjustments. Repairs performed by non-authorized servicing dealers/shops.
- Pickup and delivery costs.
- Fuel system replacement or cleaning causing run quality or starting issues after the first season of use.
- Failure to drain the fuel system after 30 days of non-use.
- Fuel system and run quality issues resulting from non-recommend fuels blends, such as more than 10% ethanol, 15% MTBE or lower than the recommended octane.
- Use of any motor oil viscosity not recommended by the engine manufacturer.

## MANUFACTURER'S WARRANTY INFORMATION

### ENGINE OWNER WARRANTY POLICY

Effective date: January 1, 2018

### MANUFACTURER'S LIMITED WARRANTY STATEMENT

Ariens Company engines and equipment are manufactured to the highest level of quality to bring our customers unparalleled owner satisfaction. Ariens Company engines and products are warranted to the original owner as follows:

### WARRANTY COVERAGE

**What is covered:** Ariens Company will repair or replace any part or parts of the engine that are found to be defective in material or workmanship under normal use during the warranty period shown below. Warranty repairs or replacement will be made without charge for parts or labor.

**How to obtain warranty service:** You must deliver your Ariens engine, or the equipment, together with proof of original retail purchase date, at your expense, to an Ariens engine dealer or distributor authorized to perform warranty repairs. To find the nearest authorized service center to you go to: [www.ariens.com](http://www.ariens.com) and click on the SUPPORT page to find the link.

### WARRANTY PERIOD

Consumer	3 Years
Commercial & Rental	1 Year

THERE IS NO OTHER EXPRESS WARRANTY MADE OR IMPLIED AND ARIENS COMPANY DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, WARRANTIES OF PERFORMANCE, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. IN NO EVENT AND UNDER NO THEORY WHATSOEVER, SHALL ARIENS COMPANY BE LIABLE FOR ANY HARM OR DAMAGE, WHETHER DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL OR SPECIAL, SUFFERED BY OWNER. OWNER'S SOLE REMEDY SHALL BE THE REPAIR OR REPLACEMENT OF THE DEFECTIVE ARIENS COMPANY COMPONENT, PART OR EQUIPMENT THEREOF, AT ARIENS COMPANY'S DISCRETION, ALL IN ACCORDANCE WITH THIS WRITTEN LIMITED WARRANTY. ARIENS COMPANY HAS NOT AUTHORIZED ANY PERSON TO MODIFY, ALTER OR EXPAND THE WARRANTIES CONTAINED IN THIS DOCUMENT.

### LIMITATION OF LIABILITY

It is understood and agreed that Ariens Company's liability and owner's sole remedy, whether in contract, under any warranty, in tort (including negligence) and strict liability or otherwise, shall not exceed the return of the amount of the purchase price paid by the owner and under no circumstances shall Ariens Company be liable for any special, incidental or consequential damages, including, but not limited to, personal injury, property damage, damage to or loss of equipment, lost profits or revenue, costs of renting replacements and other additional expenses, even if Ariens Company has been advised of the possibility of such damages. The price stated for the Ariens Company product is a consideration in limiting Ariens Company's Liability and owner's remedy. Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental and consequential damages, and as such, the above language may not be applicable in such states that do not allow the exclusion or limitation of incidental and consequential damages. This Warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights, which vary, from state to state.

# Warranty

## WARRANTED PARTS

The repair or replacement of any warranted part otherwise eligible for warranty coverage may be excluded from such warranty coverage if Ariens Company demonstrates that the engine or equipment has been abused, neglected, or improperly maintained, and that such abuse, neglect, or improper maintenance was the direct cause of the need for repair or replacement of the part. That notwithstanding, any adjustment of a component that has a factory installed, and properly operating, adjustment limiting device is still eligible for warranty coverage. The following emission warranty parts lists are covered if factory installed:

- (1) Fuel Metering System
  - (i) Carburetor and internal parts (and/or pressure regulator or fuel injection system)
  - (ii) Air/fuel ratio feedback and control system
  - (iii) Cold start enrichment system
- (2) Air Induction System
  - (i) Controlled hot air intake system
  - (ii) Intake manifold
  - (iii) Air filter
- (3) Ignition System
  - (i) Spark Plugs
  - (ii) Magneto or electronic ignition system
  - (iii) Spark advance/retard system
- (4) Exhaust Gas Recirculation (EGR) System
  - (i) EGR valve body, and carburetor spacer if applicable
  - (ii) EGR rate feedback and control system
- (5) Air Injection System
  - (i) Air pump or pulse valve
  - (ii) Valves affecting distribution of flow
  - (iii) Distribution manifold
- (6) Catalyst or Thermal Reactor System
  - (i) Catalytic converter
  - (ii) Thermal reactor
  - (iii) Exhaust manifold
- (7) Particulate Control Traps
  - (i) Filters, precipitators, and any other device used to capture particulate emissions
- (8) Miscellaneous Items Used in Above Systems
  - (i) Vacuum, temperature, and time sensitive valves and switches
  - (ii) Electronic controls
  - (iii) Hoses, belts, connectors, and assemblies
- (9) Evaporative Emissions Components
  - (i) Fuel Line
  - (ii) Fuel Line Clamps
  - (iii) Fuel Tank and Fuel Cap
  - (iv) Carbon Canister and connecting parts
  - (v) ROV

# Garantie

## ARIENS COMPANY DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION

### VOS DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Les agences California Air Resources Board et United States Environmental Protection Agency (US EPA), ainsi que la société Ariens Company sont heureuses de vous présenter la garantie sur le système antipollution de votre petit moteur hors route 2018 et plus tard. En Californie, les nouveaux petits moteurs hors route doivent être conçus, construits et équipés afin d'être conformes aux normes anti-smog strictes de l'État. Ariens Company est tenue de garantir le système antipollution de votre petit moteur hors route pour la période mentionnée ci-dessous, à condition qu'il n'ait fait l'objet d'aucune utilisation abusive, d'aucune négligence et d'aucun entretien inapproprié.

Votre système antipollution pourrait comprendre des pièces telles qu'un ou des réservoirs de carburant, des canalisations d'essence, des bouchons de réservoir d'essence, des soupapes, des absorbeurs de vapeur d'essence, des filtres, des tuyaux d'évacuation des vapeurs, des colliers de serrage, des connecteurs et d'autres éléments associés.

### PÉRIODE DE GARANTIE DU FABRICANT

Ce système de contrôle des émissions est garanti pendant deux ans pour utilisation par les consommateurs. Toute pièce du système antipollution que s'avère défectueuse sera réparée ou remplacée par Ariens Company.

### RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

En tant que propriétaire d'un petit moteur hors route, vous êtes responsable d'effectuer l'entretien requis comme indiqué dans le manuel du propriétaire. Ariens Company vous recommande de conserver tous les reçus couvrant l'entretien de votre petit moteur hors route. Cependant, Ariens Company ne peut pas refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou votre incapacité à vous assurer que toutes les mesures d'entretien planifiées ont été exécutées.

En tant que propriétaire d'un petit moteur hors route, vous devez toutefois être conscient que Ariens Company peut refuser votre garantie si votre petit moteur hors route ou une de ses parties tombe en panne à la suite d'un abus, d'une négligence, du mauvais entretien ou des modifications non approuvées.

Il vous revient de présenter votre petit moteur hors route dans un centre de distribution Ariens Company aussitôt qu'un problème apparaît. Pour de plus amples renseignements concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, veuillez communiquer avec Ariens Company à l'une des adresses suivantes :

Ariens Company  
655 West Ryan Street, Brillion, WI 54110  
www.ariens.com / engines@ariens.com

### COUVERTURE GÉNÉRALE DE GARANTIE ANTIPOLLUTION

La demande de certification de Ariens Company garantit à l'acheteur final et à chaque acheteur suivant que le moteur est :

conçu, construit et équipé de manière à respecter toutes les réglementations applicables; exempt de défauts de matériaux et de fabrication causant la non-conformité d'une pièce garantie qui est identique à tous égards importants à la pièce décrite dans la demande de certification de Ariens Company.

La période de garantie commence à la date où le moteur ou l'équipement est livré à un acheteur. La période de garantie est de deux ans pour utilisation par les consommateurs et un an à des fins commerciales et de la location.

Sous réserve de certaines conditions et exclusions énumérées ci-dessous, la garantie sur les pièces du système antipollution est la suivante :

Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites

fournies ne prévoient pas le remplacement dans le calendrier des entretiens requis, est garantie pour la période de garantie spécifiée ci-dessus. Si la pièce en question s'avère défectueuse pendant la période couverte par la garantie, elle sera réparée ou remplacée par Ariens Company selon le paragraphe (4) ci-dessous. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période de garantie.

Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites fournies prévoient seulement une inspection régulière, est garantie pour la période de garantie spécifiée ci-dessus. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période de garantie.

Toute pièce garantie, pour laquelle les instructions écrites fournies prévoient le remplacement dans le calendrier des entretiens requis, est garantie pour la période précédant le premier remplacement prévu. Si la pièce en question s'avère défectueuse pendant la période précédant le premier remplacement prévu, elle sera réparée ou remplacée par Ariens Company selon le paragraphe (4) ci-dessous. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie est garantie pour le solde de la période précédant le premier remplacement prévu pour la pièce en question.

La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie en vertu des dispositions de la présente seront réalisés dans un centre de réparation agréé, sans frais pour le propriétaire.

Nonobstant les dispositions de la présente, les réparations ou les opérations de maintenance couvertes par la garantie seront offertes dans tout centre de distribution Ariens Company franchisé pour l'entretien de ce type de moteur.

Aucun frais ne sera imposé au propriétaire pour l'émission du diagnostic portant directement sur une pièce défectueuse couverte par la garantie antipollution, à condition que ce diagnostic soit réalisé dans un centre de réparation agréé.

Ariens Company est responsable des dommages à d'autres composants du moteur susceptibles d'avoir été causés par la défaillance d'une pièce garantie encore sous garantie.

Ariens Company assurera, tout au long de la période de garantie du moteur spécifiée ci-dessus, un approvisionnement suffisant de pièces garanties pour satisfaire la demande prévue pour de telles pièces.

Des pièces de rechange peuvent être utilisées pour des mesures de maintenance ou des réparations couvertes par la garantie, sans frais pour le propriétaire. Une telle utilisation n'affectera pas les obligations de garantie de Ariens Company.

Des ajouts ou des pièces modifiées qui ne sont pas exemptés par Air Resource Board ne peuvent pas être utilisés. L'utilisation par l'acheteur final de toute pièce non exemptée ou modifiée peut justifier le refus d'une réclamation au titre de la garantie. Ariens Company ne sera pas responsable pour des dommages aux pièces sous garantie causés par l'utilisation d'une pièce non exemptée ou modifiée.

### NON COUVERT PAR LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Les articles et les conditions qui ne sont pas couverts sous la garantie du moteur du fabricant incluent mais non limité:

- Négligence, abus, manque d'entretien programmé, dommages externes pendant l'efficacité opérationnelle ou transport.
- Couverture de maintenance prévue, comme vidanges d'huile, bougie et n'importe quels ajustements. Réparations exécutées par négociants/magasins d'entretien non-autorisés.
- Frais de ramassage et de livraison.
- Remplacement du système de carburant ou nettoyage causant exécuter qualité ou à partir de questions après la première saison d'utilisation
- L'échec de drainer le système d'alimentation après 30 jours de non utilisation.
- Problèmes de qualité de système de carburant et exécuter résultant de mélanges de carburants non-recommander,

comme plus de 10 % d'éthanol, 15 % MTBE ou inférieur à l'indice d'octane recommandée.

- Utilisation de n'importe quel viscosité de l'huile moteur non recommandée par le constructeur du moteur

## INFORMATION DE GARANTIE DU FABRICANT

### POLICE DE GARANTIE DU PROPRIÉTAIRE DE MOTEUR

Date d'entrée en vigueur : 1 janvier 2018

### DÉCLARATION LIMITÉ DE LA GARANTIE DU FABRICANT

Ariens Company moteurs et équipements sont fabriqués au plus haut niveau de qualité à offrir à nos clients la satisfaction du propriétaire inégalée. Moteurs Ariens Company et les produits sont garantis à l'acheteur original comme suit :

### COUVERTURE DE LA GARANTIE

#### Portée de la couverture :

Ariens Company engage à réparer ou remplacer toute pièce du moteur présentant un défaut matériel ou de fabrication et ayant été utilisée dans des conditions normales pendant la période couverte par la garantie, telle que définie ci-dessous. Les réparations ou remplacements couverts par la garantie se feront sans frais de pièce, ni de main-d'œuvre.

#### Utilisation de la garantie :

Vous devez faire parvenir, à vos propres frais, à un revendeur ou à un distributeur de moteurs Ariens votre moteur ou votre équipement Ariens accompagné d'une preuve datée de l'achat d'origine afin d'obtenir une réparation couverte par la garantie. Pour trouver le centre de service agréé le plus près, visitez le site [www.ariens.com](http://www.ariens.com) et cliquez sur la page SUPPORT.

#### PÉRIODE DE GARANTIE

Consommateur	3 ans
Commercial	1 année

IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE FAITE OU IMPLIQUÉE ET ARIENS COMPANY DÉMENT TOUTES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES GARANTIES D'EXÉCUTION, VALEUR MARCHANDE OU DE COMPATIBILITÉ POUR UN OBJET PARTICULIER. DANS AUCUN CAS ET EN TOUT ÉTAT DE CAUSE SOUS AUCUNE THÉORIE, ARIENS COMPANY N'EST RESPONSABLE DE N'IMPORTE QUEL PRÉJUDICE OU DOMMAGE, DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU PARTICULIER, SUBIS PAR LE PROPRIÉTAIRE. L'UNIQUE RECOURS DU PROPRIÉTAIRE SERA LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE COMPOSANTS, DE PIÈCES OU D'ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX DE ARIENS COMPANY, À LA DISCRETION DE ARIENS COMPANY, TOUT SELON CETTE GARANTIE LIMITÉE ÉCRITE. ARIENS COMPANY N'A PAS AUTORISÉ TOUTE PERSONNE À MODIFIER, CHANGER OU ÉTENDRE LES GARANTIES CONTENUES DANS CE DOCUMENT.

### LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Ariens Company et l'unique recours du propriétaire, si dans le contrat, sous aucune garantie, dans l'acte délictuel (négligence y compris) et la responsabilité sans faute intentionnelle ou autrement, n'excèdera pas le retour du montant du prix d'achat payé par le propriétaire et sous aucunes circonstances Ariens Company n'est responsable de tout dommage spécial, fortuit ou consécutif, y compris, mais non limité à, des blessures personnelles, des dommages à la propriété ou perte d'équipement, les bénéfices perdus ou le revenu, coûts de location des remplacements et autres dépenses additionnelles, même si Ariens Company a été avisé de la possibilité de tels dommages. Le prix indiqué pour le produit de Ariens Company est une considération en limitant la responsabilité de Ariens Company et le recours du propriétaire. Quelques états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits et consécutifs, et comme tels, le langage ci-dessus peut ne pas être applicables dans de telles déclarations qui ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits et consécutifs. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui changent, d'un état à l'autre.

# Garantie

## PIÈCES GARANTIES

La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie, admissible à la garantie, peuvent être exclus de celle-ci si Ariens Company peut prouver que le moteur ou l'équipement ont fait l'objet d'un abus, d'une négligence ou d'un entretien incorrect, ou si cet abus, cette négligence ou l'entretien incorrect ont été causés de façon directe par la nécessité de réparation ou de remplacement de la pièce en question. Nonobstant cette situation, tout ajustement d'une pièce équipée d'un dispositif de limitation correctement installé et en bon état de fonctionnement, demeure admissible à la garantie. Les listes de pièces suivantes sont couvertes par la garantie si l'usine a installé les éléments ci-dessous :

- (1) Système de mesure du carburant
  - (i) Carburateur et pièces internes (et/ou régulateur de pression ou système d'injection de carburant)
  - (ii) Système de contrôle de rapport air/carburant
  - (iii) Système d'enrichissement pour démarrage à froid
- (2) Système d'injection d'air
  - (i) Système d'admission contrôlée d'air chaud
  - (ii) Collecteur d'admission
  - (iii) Filtre à air
- (3) Système d'allumage
  - (i) Bougies d'allumage
  - (ii) Système d'allumage magnétique ou électronique
  - (iii) Système d'avance/de retard à l'allumage
- (4) Système de recirculation des gaz d'échappement (RGE)
  - (i) Corps de vanne RGE et entretoise de carburateur, le cas échéant
  - (ii) Système de contrôle et d'analyse du taux RGE
- (5) Système d'injection d'air
  - (i) Pompe à air ou vanne d'impulsion
  - (ii) Vannes de répartition du flux
  - (iii) Collecteur de distribution
- (6) Catalyseur ou système à réaction thermique
  - (i) Convertisseur catalytique
  - (ii) Réacteur thermique
  - (iii) Collecteur d'échappement
- (7) Collecteurs de particules
  - (i) Filtres, dépoussiéreurs électriques et tout autre dispositif utilisé pour collecter les particules émises
- (8) Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
  - (i) Vannes et interrupteurs sensibles au vide, à la température et au temps
  - (ii) Unités de commande électronique
  - (iii) Flexibles, courroies, connecteurs et autres unités
- (9) Composantes relatives aux émissions par évaporation
  - (i) Canalisations d'essence
  - (ii) Colliers de serrage des canalisations d'essence
  - (iii) Réservoir d'essence et bouchon
  - (iv) Réservoir à charbon activé et composantes correspondantes
  - (v) Véhicule télécommandé